



## AGRICULTURE



# La filière chanvre graine paille se développe dans le département

Dans le cadre du projet de développement d'une filière chanvre graine paille, en association avec la Chambre d'Agriculture de Dordogne et la Fédération départementale des CUMA, une visite était organisée jeudi 25 juillet sur une parcelle cultivée dans la commune de Fonroque.

*Publié le 25 juillet 2024*

Le chanvre est une plante anciennement présente en Dordogne et en particulier dans la vallée de la Dordogne. Il y a une dizaine d'années, une relance de cette filière a été tentée, mais ce fut un échec. Non pas au niveau de la maîtrise des parcours techniques agricoles, mais en raison de la fermeture de l'unité de défibrage située dans le Tarn-et-Garonne.

Le chanvre est une plante avec des vraies vertus agronomiques, qui s'inscrit pleinement dans la stratégie agricole départementale : peu gourmande en eau (impact positif sur la quantité d'eau à mobiliser pour produire) et qui ne nécessite pas d'intrant, ni herbicide, ni pesticide (impact positif sur la qualité de l'eau).

Comestible et facilement cultivable en bio, elle a donc toute sa place dans le dispositif des cantines de nos collègues 100% fait maison, bio, local et de saison. Bio-sourcé, le chanvre est indiqué pour apporter un confort thermique et un air intérieur sain dans des rénovations ou des constructions neuves.

Pour les agriculteurs, il s'agit de profiter d'une plante économique et bénéfique leur offrant une rémunération complémentaire. Pour les acteurs de l'alimentation, l'objectif est de proposer une nouvelle gamme de produits qui diversifiera l'offre en protéine végétale. Pour les fabricants de cosmétiques, il s'agit de compléter leur gamme de soin naturel. Pour la filière du bâtiment, il est question de promouvoir les qualités mécaniques, thermiques, phoniques, aseptisantes de ce matériau bio-sourcé. Les enjeux sont donc agronomiques, écologiques, économiques et sanitaires.

## La chanvrière Dordogne-Périgord

Cette association a pour but de construire un projet de micro filière locale autour de la production et de la transformation du chanvre. On parle ici de chanvre graine-paille qui doit être

<https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/developper-la-filiere-chanvre-graine-paille-dans-le-departement-22333909?>

distingué du chanvre CBD. Le chanvre graine-paille a plusieurs finalités. Pour le moment, les exutoires seront prioritairement le bâtiment et l'alimentation. L'idée est aussi que la production soit vendue transformée et commercialisée via l'association.

La création de cette association suit le processus initial du développement d'une filière chanvre sur notre département comme le préconise l'association Chanvre Nouvelle Aquitaine.

Avant même les premiers semis des parcelles expérimentales, la fondation de la chanvrière Dordogne-Périgord a pour vocation d'impliquer pleinement, et dès le départ, les producteurs intéressés par cette plante. À ce jour, quatre parcelles de 1 hectare chacune environ ont été mises en culture

L'association regroupe des producteurs en production bio ou non. Ils sont au nombre de sept actuellement. Ils sont situés sur le territoire du Grand Bergeracois, mais l'idée est de faire que tout agriculteur de Dordogne intéressé puisse rejoindre l'association.

En effet, l'objectif à terme est de déterminer un ou plusieurs bassins de production d'un périmètre de 20 à 50 km afin d'y implanter des lieux de stockage tampon pour amener ensuite les récoltes vers une unité de défibrage de la paille. De même, l'un des principes n'est pas de produire du chanvre pour alimenter une unité mais d'être acteur et être rémunéré en fonction de son implication dans le projet production/transformation.

L'association est accompagnée dans son développement par le Conseil départemental, la Chambre d'agriculture et la fédération départementale des CUMA. Elle bénéficie de plus de l'expertise de M. Hubert Rinaldi, fondateur de Chanvre Mellois et membre de l'association Chanvre Nouvelle Aquitaine. Son président est Stéphane Daridan de Villefranche de Lonchat.

Pour son amorçage, le Conseil départemental lui a alloué une subvention de 12 700 €. En parallèle, des actions de promotion sur le volet alimentaire et le bâtiment seront organisées pour asseoir localement les exutoires du chanvre.

